



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-364 SUR LA TAXATION DE TERRAINS VAGUES

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 3 février 2026, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro **2025-364 SUR LA TAXATION DE TERRAINS VAGUES**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/municipalite/administration/taxation-et-role-devaluation> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 4^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-six.

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière